

Remplissez ce formulaire et la vérification d'inscription à la page suivante pour chaque bénéficiaire. Une preuve à jour de l'inscription provenant de l'établissement d'enseignement est requise pour les retraits aux fins d'études.

## Définitions et renseignements généraux

### Paiement d'aide aux études (PAE)

Sommes versées par un régime enregistré d'épargne-études (REEE) au bénéficiaire (étudiant) pour contribuer au paiement des frais liés à ses études postsecondaires. Ces sommes ne comprennent pas les remboursements de cotisations au souscripteur du régime.

Les PAE sont composés de la croissance des cotisations, la croissance de la subvention et des montants de subvention. Pour déterminer si le bénéficiaire respecte les conditions de réception des PAE, il doit être confirmé que le bénéficiaire est inscrit à un **établissement d'enseignement postsecondaire** dans un **programme d'enseignement postsecondaire** admissible ou déterminé. Un tel programme est généralement considéré comme des études à temps plein, à temps partiel ou internationales.

### Établissement d'enseignement postsecondaire

Un établissement d'enseignement postsecondaire aux fins de PAE est :

- Un collège, une université ou un autre établissement d'enseignement au Canada qui a été désigné par un gouvernement provincial ou une autorité appropriée en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* ou qui a été désigné par le ministre de l'Éducation de la province de Québec.
- Un établissement d'enseignement agréé par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
- Un établissement d'enseignement **à l'extérieur du Canada** qui est un collège ou un autre établissement d'enseignement qui offre des cours de niveau postsecondaire et auprès duquel le bénéficiaire s'est inscrit à un cours d'une durée non moindre que **13 semaines** consécutives. Pour une université, ce critère est de **3 semaines** consécutives.

### Programme d'enseignement postsecondaire

Le programme d'enseignement postsecondaire doit être l'un des suivants :

- Un programme de formation admissible, qui est un cours d'une durée non moindre que trois semaines consécutives et qui exige que chaque étudiant passe au moins 10 heures par semaine dans le programme.
- Un programme de formation déterminé, ce qui signifie un programme d'une durée non moindre que trois semaines consécutives qui exige que chaque étudiant passe au moins 12 heures par mois à l'égard des cours du programme et que le bénéficiaire soit âgé d'au moins 16 ans (études à temps partiel).

### Limites du PAE

Le montant du PAE doit refléter les frais liés aux études du bénéficiaire et est assujéti aux limites suivantes :

- Pour un programme de formation admissible (à temps plein), les PAE versés par un promoteur **ne peuvent être supérieurs à 8 000 \$ (subvention et croissance)** pendant les 13 premières semaines consécutives d'inscription et, s'il y a une période de 12 mois pendant laquelle le bénéficiaire n'est pas inscrit, cette limite s'applique de nouveau.
- Pour un programme de formation déterminé (à temps partiel), les PAE versés par un promoteur **ne peuvent être supérieurs à 4 000 \$ (subvention et croissance)** pour chaque période de 13 semaines consécutives d'inscription.

Si les dépenses du bénéficiaire sont supérieures aux limites susmentionnées, il est possible de solliciter un montant de PAE plus élevé auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Veuillez communiquer avec Fidelity pour plus de renseignements.

Veuillez prendre note que les PAE sont imposables pour le bénéficiaire dans l'année où ils sont reçus et ne correspondent pas nécessairement aux périodes de reçus de frais de scolarité. Il est impératif pour le bénéficiaire de produire sa déclaration de revenus en utilisant le(s) montant(s) figurant sur le(s) feuillet(s) d'impôt de paiement d'aide aux études.

**Le bénéficiaire peut recevoir un maximum à vie de 7 200 \$ en PAE au titre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Lorsqu'un bénéficiaire a plusieurs REEE, il incombe au souscripteur de fournir la plus récente lettre du PAE avec une demande de rachat de REEE, si un rachat de REEE a déjà eu lieu auprès d'un autre promoteur de REEE ou dans un autre compte de REEE. Les lettres relatives au PAE sont émises au bénéficiaire par les promoteurs du REEE à la suite d'un rachat du PAE, conformément à une exigence d'EDSC. L'inclusion de la lettre du PAE aux demandes de rachat de REEE permettra de s'assurer que la subvention qui a été versée par une autre institution soit prise en compte lors du traitement du rachat par Fidelity. Fidelity émettra au bénéficiaire un feuillet T4A et un Relevé 1 (le cas échéant) pour les montants de PAE versés, lesquels doivent être inclus dans la déclaration de revenus du bénéficiaire pour l'année. Le bénéficiaire doit rembourser les montants excédentaires. Certains programmes provinciaux peuvent aussi prévoir des plafonds à vie.**

Veuillez noter que dans un régime familial les subventions, la croissance et les cotisations peuvent être partagées entre les bénéficiaires inscrits au compte (sauf en ce qui concerne le Bon d'études canadien, qui est réservé au bénéficiaire qui le reçoit).

Le bénéficiaire doit résider au Canada pour recevoir une subvention dans le cadre du PAE. Le bénéficiaire peut aussi être tenu de respecter les conditions provinciales de résidence pour bénéficier de certains programmes incitatifs provinciaux.

### Retrait des cotisations aux fins d'études postsecondaires (EPS)

Un remboursement des cotisations faites par le souscripteur pendant la période où le bénéficiaire est admissible à un PAE est appelé un « *retrait des cotisations aux fins d'études postsecondaires* ». Puisque le bénéficiaire suit des études postsecondaires comme le démontre la preuve d'inscription fournie, le souscripteur peut retirer les cotisations afin de défrayer les frais liés aux études sans être tenu de rembourser des montants de subvention. Ces fonds ne sont pas imposables pour le souscripteur ou le bénéficiaire.

### Preuve d'inscription

Le souscripteur doit fournir une preuve d'inscription pour que le bénéficiaire soit admissible à un PAE. La preuve doit porter une date tombant dans les six mois de l'inscription. Veuillez remplir les sections C et D du présent Formulaire de rachat et fournir l'autorisation du registraire de l'établissement à la section E ou fournir des documents comme une lettre d'inscription provenant du bureau du registraire, une facture de frais de scolarité et/ou un horaire d'études.

Pour être admissible, la preuve d'inscription doit contenir tous les renseignements énumérés ci-après; par conséquent, plus d'un document pourrait se révéler nécessaire.

- Nom du bénéficiaire
- Nom et adresse de l'établissement (sur papier à en-tête ou sceau)
- Statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel
- Nombre d'heures par semaine ou par mois pour les étudiants à temps partiel
- Nom du programme
- Durée du programme
- Année en cours du programme
- Renseignements relatifs au semestre précédent si la demande porte sur plus de 8 000 \$ pour une inscription à temps plein
- Nombre de semaines consécutives de chaque semestre pour les établissements non canadiens

### Retrait de fonds à d'autres fins que les études

Aucun feuillet d'impôt ne sera remis dans le cas des retraits de cotisations non imposables demandés par le souscripteur. La subvention associée aux cotisations retirées sera remise à Emploi et Développement social Canada (EDSC) et à Revenu Québec (RQ), le cas échéant, dès que le retrait sera effectué. Aucune preuve d'adhésion est nécessaire.

Veuillez remplir ce formulaire pour les retraits du REEE destinés aux études et à d'autres fins que les études. **Remarque :** Pour les retraits destinés aux études, veuillez remplir intégralement ce formulaire et fournir une preuve d'inscription à jour provenant de l'établissement d'enseignement énuméré à la Section E.

Code du courtier \_\_\_\_\_ Code du conseiller \_\_\_\_\_ Nom du conseiller \_\_\_\_\_

## Renseignements relatifs au titulaire du régime

**Numéro de compte REEE de Fidelity** \_\_\_\_\_

No de référence croisée du courtier \_\_\_\_\_

Nom du souscripteur \_\_\_\_\_

Souscripteur conjoint (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Nom du bénéficiaire \_\_\_\_\_

**Remarque :** Les lettres relatives aux paiements d'aide aux études seront envoyées par la poste à cette adresse.

Le bénéficiaire est-il un résident du Canada?  Oui  Non

Si la réponse est Oui, veuillez indiquer la province de résidence permanente du bénéficiaire \_\_\_\_\_

Si la réponse est Non, veuillez saisir l'adresse de résidence du bénéficiaire ci-dessous.

Adresse du bénéficiaire  Même adresse que le souscripteur

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Province/État/Territoire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

## Section A : Type de retrait

### Retraits aux fins d'études

Paiement d'aide aux études (PAE) (subvention et croissance) *Imposable pour le bénéficiaire. Doit être inclus dans son revenu [T4A/relevé 1].*

Montant de PAE \_\_\_\_\_ \$

Montant pour les EPS \_\_\_\_\_ \$

Retrait des cotisations aux fins d'études postsecondaires (EPS) *Les retraits aux fins d'EPS ne sont pas imposables.*

Montant total \_\_\_\_\_ \$

Brut  Net

**Remarque :** S'il n'y a pas suffisamment de gains et/ou de subventions dans le compte pour satisfaire une demande de PAE, le reste sera considéré comme un retrait aux fins d'études postsecondaires. À moins d'indication contraire, le montant brut des retraits sera pris en compte.

Retrait entier du compte (PAE et ESP)

### Retrait à d'autres fins que les études

Retrait de fonds à d'autres fins que les études

Retrait de 100 % du capital **Cochez une option :**

**Remarque :** Le retrait de cotisations à d'autres fins que les études entraînera le remboursement de la portion de la subvention s'y rapportant à EDSC ou à RQ, le cas échéant, dès que le retrait sera effectué. À moins d'indication contraire, le montant brut du retrait sera pris en compte.

Montant total \$ \_\_\_\_\_  
 Brut  Net

Retourner le Bon d'études canadien (BEC) et la SÉEEFCB et fermer le compte; OU

Garder le BEC et la SÉEEFCB et garder le compte ouvert

## Section B : Instructions pour le rachat

Veuillez fournir le nom et le code du Fonds

Code du Fonds*	Nom du Fonds*	Option de rachat <input type="checkbox"/> \$ OU <input type="checkbox"/> %	Net ou brut

\*\*En cas de divergence entre le code et le nom, nous présumerons que le code est correct et traiterons la demande en conséquence.

Montant total du rachat

### Remarque : Renseignements relatifs au paiement

- Un paiement peut seulement être versé au bénéficiaire, au souscripteur ou à l'établissement d'enseignement.
- Une garantie de signature sera requise si :
  1. Le paiement est fait à l'ordre de l'établissement d'enseignement.
  2. L'adresse de livraison est différente de l'adresse du souscripteur ou du bénéficiaire inscrit au dossier.
  3. Les montants de rachat sont de 25 000 \$ ou plus. Un timbre peut être apposé par une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières enregistré du Canada.

L'adresse de l'établissement d'enseignement doit correspondre à l'adresse figurant sur la preuve d'inscription.

Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_  
Province/territoire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Instructions spéciales

### Bénéficiaire du paiement

- Bénéficiaire (par défaut)  
 Souscripteur  
 Établissement d'enseignement

### Livrer à

- Bénéficiaire  
 Souscripteur  
 Établissement d'enseignement

### Type de livraison :

- Poster à l'adresse au dossier  
 Dépôt direct (VEF)  
Virement électronique de fonds  
**\*\*Voir la politique ci-après**

**\*\*Politique de Fidelity sur les VEF :** Pour protéger nos investisseurs, Fidelity Investments exige ce qui suit :

- La copie d'un chèque annulé sur lequel le nom du client et ses renseignements bancaires sont pré-imprimés ou embossés. Les chèques de guichet ne sont pas acceptés.
- Le nom du client et les renseignements sur le compte bancaire sur une lettre ou un formulaire officiel portant l'en-tête d'une banque ou d'une coopérative de crédit canadienne reconnue. Le sceau de la banque et une signature doivent être fournis si le formulaire ou la lettre portant l'en-tête de la banque l'indique.
- Un formulaire bancaire en ligne, avec ou sans l'image d'un chèque annulé, sur lequel figure le nom du client et les renseignements sur le compte bancaire. Le sceau de la banque et une signature doivent être fournis si ces renseignements sont indiqués sur le formulaire en ligne.

### Section C : Renseignements relatifs à l'inscription à des études postsecondaires

Nom de l'étudiant _____	Nom de l'établissement _____	
Numéro de l'étudiant _____	Adresse de l'établissement _____	
Adresse de l'étudiant _____	_____	
_____	Ville _____	
Ville _____	Province/territoire _____	
Province/territoire _____ Code postal _____	Code postal _____	
Nom du programme _____	Type de programme (cocher une seule case) <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel	
Durée du programme _____	Année d'inscription en cours _____	Durée du semestre (en semaines) _____
Début du semestre en cours _____	Fin du semestre en cours _____	
Début du semestre précédent (s'il y a lieu) _____	Fin du semestre précédent _____	Durée du semestre (en semaines) _____

### Section D : Preuve d'inscription (Remplir cette section pour les retraits destinés aux études seulement)

**Option 1** : Confirmation du bureau du registraire de l'établissement fournie ci-après (signée et authentifiée par un sceau) Frais payés \_\_\_\_\_

OU

**Option 2** : Preuve d'inscription jointe

### Section E : Bureau du registraire de l'établissement (Remplir cette section si l'option 1 de la Section D a été choisie)

À ma connaissance, les renseignements qui figurent à la Section C sont exacts.

Nom du registraire \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

**Sceau du registraire de l'établissement**

Signature du registraire \_\_\_\_\_

### Signatures autorisées

Souscripteur _____	Date _____	Souscripteur conjoint (s'il y a lieu) _____	Date _____
Conseiller _____	Date _____	Souscripteur conjoint (s'il y a lieu) _____	Date _____

**Garantie de signature\*  
(Apposer le sceau ici)**

**\*Une garantie de signature est requise si :**

1. Le paiement est effectué à l'ordre de l'établissement d'enseignement;
2. L'adresse de remise est différente de celle du souscripteur ou du bénéficiaire qui figure dans le dossier;
3. Les montants de rachat sont de 25 000 \$ ou plus

**Un sceau peut être apposé par une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières inscrit du Canada.**